

Note sur les équations fiscales

Chaque chapitre par pays contient une section qui décrit les équations présentées sous une forme normalisée indiquant les calculs nécessaires pour obtenir le montant de l'impôt sur le revenu, des cotisations de sécurité sociale et des transferts en espèces. Ces algorithmes représentent sous une forme algébrique les dispositions légales décrites dans le chapitre et correspondent aux chiffres indiqués dans les tableaux par pays et les tableaux comparatifs. Cette section décrit les conventions utilisées dans la définition des équations et indique la manière dont elles pourraient être appliquées à d'autres recherches.

Les sections précédentes des chapitres par pays décrivent le mode de fonctionnement des systèmes fiscaux et des autres systèmes ainsi que les valeurs des paramètres de ces systèmes, tels que le montant des abattements et des crédits d'impôt et les barèmes d'imposition.

La première partie de la section concernant les équations est un tableau qui décrit brièvement chaque paramètre (tel que le « Crédit d'impôt de base »), indique le nom du paramètre tel qu'il est utilisé dans l'équation algébrique (« Basic_cred ») et la valeur actuelle pour l'année considérée (telle que « 1098 »). Lorsqu'il existe un tableau de valeurs – par exemple un barème des taux d'imposition et des seuils de revenu imposable correspondants – un nom est donné à l'ensemble du tableau (par exemple « tax_sch »). Ces noms de variables sont ceux qui sont utilisés dans les équations.

À la suite du tableau des paramètres se trouve le tableau d'équations. Les quatre colonnes contiennent les informations suivantes :

- Les deux premières colonnes contiennent une description et indiquent le nom de la variable correspondant au résultat de l'équation mentionnée sur la même ligne. Elles incluent toujours les treize principales rubriques financières des tableaux par pays. Des lignes supplémentaires définissent des valeurs intermédiaires qui sont calculées soit pour faire apparaître de manière plus détaillée les données figurant dans les tableaux (telles que la ventilation des abattements fiscaux totaux entre les différentes catégories) ou des montants qui facilitent les calculs.
- La troisième colonne indique l'intervalle de calcul dans cette ligne. Cette indication est nécessaire pour tenir compte des différents modes de calcul possibles de l'impôt dû par les couples mariés. Les différentes options sont les suivantes :
 - ❖ B Le calcul est effectué séparément aussi bien en ce qui concerne le revenu principal que celui du conjoint et en utilisant les niveaux de rémunération de chacun d'entre eux. Cela vaut pour les cas où il y a imposition séparée et aussi en général pour les cotisations de sécurité sociale.
 - ❖ P Le calcul s'applique uniquement au revenu principal. On peut citer comme exemple le cas où le titulaire du revenu principal peut utiliser tous les abattements à la base de son conjoint qui ne peuvent être déduits des revenus de celui-ci.

- ❖ S Le calcul s'applique seulement au conjoint dont le revenu est le plus faible.
- ❖ J Le calcul est effectué une seule fois sur la base du revenu cumulé. Cela vaut pour les systèmes d'imposition conjointe ou familiale et cette méthode est également courante pour le calcul des prestations en espèces au titre des enfants à charge.
- La dernière colonne contient l'équation elle-même. Celle-ci peut se référer aux variables figurant dans le tableau des paramètres et aux variables qui résultent de l'une des lignes du tableau d'équations lui-même. On utilise également deux variables standards, « marié », qui prend la valeur 1 si la famille est constituée par un couple marié et 0 dans le cas d'un célibataire, et « enfants », qui indique le nombre d'enfants. Parfois, il est fait référence à une variable à laquelle s'ajoute l'affixe « total » qui indique la somme des valeurs des variables à prendre en compte pour le titulaire du revenu principal et son conjoint. De même les affixes « _princ » et « _conjoint » indiquent respectivement les valeurs concernant le titulaire du revenu principal et son conjoint.

Dans les équations, un certain nombre de fonctions sont utilisées. Certaines d'entre elles sont utilisées de la même manière que dans un certain nombre de programmes informatiques d'utilisation courante. Par exemple, $\text{MAX}(X, Y)$ et $\text{MIN}(X, Y)$ permettent de trouver respectivement la valeur maximum et la valeur minimum. $\text{IF}(\text{condition}, X, Y)$ choisit l'expression X si la condition est vérifiée et l'expression Y si elle ne l'est pas. Des expressions booléennes sont également utilisées et l'on admet qu'elles ont la valeur 1 si l'expression est vérifiée et 0 si elle ne l'est pas. Par exemple, $(\text{enfants}=2*\text{CB}_2)$ est équivalent à $\text{IF}(\text{enfant}=2, \text{CB}_2, 0)$.

Il y a aussi trois fonctions spéciales généralement utilisées qui font apparaître les calculs souvent nécessaires dans le cadre des systèmes d'impôt et de sécurité sociale. Ces fonctions sont les suivantes :

- Tax (taxinc, tax_sch) : cette fonction calcule le résultat obtenu en appliquant le barème d'imposition et les différents seuils dans « tax_sch » à la valeur du revenu imposable représenté par « taxinc ». Cette fonction peut être utilisée dans toutes les parties des équations et non pas seulement dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Pour certains pays, elle est utilisée en ce qui concerne les cotisations de sécurité sociale ou même pour les niveaux de prestations qui pourraient dépendre des revenus.
- Positive (X) : cette fonction donne le résultat X lorsque cette valeur est positive et 0 dans les autres cas. Elle est donc équivalente à $\text{MAX}(0, X)$.
- Taper (valeur, revenu, seuil, taux) : cette fonction indique le montant représenté par « valeur » si le « revenu » est inférieur au « seuil ». Sinon elle indique la « valeur » réduite par le « taux » multiplié par (revenu-seuil) à moins que cela ne donne un résultat négatif auquel cas on revient à zéro. Cette fonction indique le calcul qui est parfois nécessaire lorsque, par exemple, un crédit d'impôt peut être accordé en totalité sous réserve que le revenu total soit inférieur à un certain seuil mais se trouve ensuite retiré à un taux donné pour chaque unité monétaire à partir de ce seuil jusqu'à son retrait complet.

Dans certains cas, il existe des fonctions spécifiques à chaque pays. Ces fonctions font intervenir un programme conçu pour simplifier les calculs fiscaux. Ce programme repose sur la mesure fiscale décrite dans le chapitre par pays à la partie III. Par exemple, le crédit d'impôt pour les revenus du travail en vigueur aux États-Unis est calculé à l'aide de la fonction EIC.

Quiconque souhaite utiliser ces équations à d'autres fins devra établir des fonctions correspondant à ces fonctions spéciales ou apporter les modifications appropriées aux équations qui les utilisent.

Notes

1. Tous les organismes statistiques nationaux n'utilisent pas la Classification CITI Rév. 3.1 pour classer leurs secteurs. Toutefois, la Nomenclature Générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE), le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SIAN) et l'Australian and New Zealand Standard Industrial Classification (ANZSIC) comportent une classification qui correspond à peu près aux secteurs C-K de la CITI Rév. 3.1.
2. Les estimations des salaires indiquées dans les *Perspectives économiques* correspondent aux informations qui figurent dans la Base de données analytique du Département des affaires économiques de l'OCDE. Ces estimations sont établies par les bureaux du Département des affaires économiques chargés des différents pays. Les données qui figurent dans la Base de données analytique ADB/EO81 correspondent au numéro de juin 2007 des *Perspectives économiques*.
3. On trouvera dans la publication *Les pouvoirs fiscaux des administrations infranationales*, Études de politique fiscale de l'OCDE n° 1 (Paris, 1999) toutes informations concernant les compétences fiscales des administrations infranationales.
4. Dans ce cas, le montant de la déduction d'impôt est lié aux cotisations de sécurité sociale réellement versées par le salarié ou retenues sur son salaire – par conséquent, ce poste s'écarte de la définition générale des abattements forfaitaires selon laquelle ces abattements sont indépendants des dépenses effectivement encourues.
5. *Statistiques des recettes publiques de l'OCDE, 1965-2000*, pp. 28-31.
6. Voir tableau D de la dernière édition des *Statistiques des recettes publiques de l'OCDE*.
7. Cette caractérisation doit être considérée comme informelle car il faudrait, pour déterminer les dépenses fiscales, trouver un système fiscal de référence pour chaque pays ou, mieux encore, une référence internationale commune. Dans les faits, il n'a pas été possible de s'accorder sur le choix d'une référence internationale à cette fin.
8. Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité, Révision 3.1 (CITI Rév. 3.1).

Table des matières

La synthèse	11
1. Introduction	11
2. Examen des résultats pour 2007	13
Étude spéciale : Réformes fiscales et pression fiscale 2000-2006	25
1. Introduction	25
2. Évolution de la charge fiscale	26
3. Évolution de la structure fiscale	32
4. Les gagnants et les perdants de la réforme fiscale	34
5. Conclusions	41
Notes	43
Bibliographie	43
Annexe A. Principales évolutions de la politique fiscale entre 2000 et 2006	45
Annexe B. Variations du coin fiscal : Distinguer les effets du freinage fiscal et de la politique législative	58

Partie I

Comparaisons internationales

Charges fiscales, estimations 2007	62
I.1. Impôt sur le revenu plus cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2007	
Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	68
Graphique. Par catégorie de famille	69
I.2. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2007	
Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	70
Graphique. Par catégorie de famille	71
I.3. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2007	
Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	72
Graphique. Par catégorie de famille	73
I.4. Impôt sur le revenu (en % du salaire brut), 2007	
Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	74
Graphique. Par catégorie de famille	75
I.5. Cotisations des salariés (en % du salaire brut), 2007	
Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	76
Graphique. Par catégorie de famille	77

I.6.	Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées (en % des coûts de main-d'œuvre), 2007	
	Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	78
	Graphique. Par catégorie de famille	79
I.7.	Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés diminués des prestations versées (en % du salaire brut), 2007	
	Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	80
	Graphique. Par catégorie de famille	81
I.8.	Augmentation de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 % (%), 2007	
	Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	82
I.9.	Augmentation du revenu net après augmentation de 1 % des coûts de main-d'œuvre (%), 2007	
	Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	83
I.10.	Salaire brut annuel et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2007	
	Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	84
I.11.	Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2007	
	Tableau. Par catégorie de famille et niveau de salaire	86
	Charges fiscales, résultats définitifs 2006	88
I.12.	Impôt sur le revenu plus cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, par catégorie de famille et niveau de salaire (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006	91
I.13.	Impôt sur le revenu et cotisations des salariés, par catégorie de famille et niveau de salaire (en % du salaire brut), 2006	92
I.14.	Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, par catégorie de famille et niveau de salaire (en % du salaire brut), 2006	93
I.15.	Impôt sur le revenu, par catégorie de famille et niveau de salaire (en % du salaire brut), 2006	94
I.16.	Cotisations des salariés, par catégorie de famille et niveau de salaire (en % du salaire brut), 2006	95
I.17.	Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, par catégorie de famille et niveau de salaire (en % des coûts de main-d'œuvre), 2006	96
I.18.	Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations des salariés diminués des prestations versées, par catégorie de famille et niveau de salaire (en % du salaire brut), 2006	97
I.19.	Augmentation de revenu net après augmentation de salaire brut de 1 %, par catégorie de famille et niveau de salaire (%), 2006	98
I.20.	Augmentation du revenu net après augmentation de 1 % des coûts de main-d'œuvre, par catégorie de famille et niveau de salaire (%), 2006	99
I.21.	Salaire brut annuel et revenu net, par catégorie de famille et niveau de salaire (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2006	100

I.22. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net, par catégorie de famille et niveau de salaire (en dollars US convertis à l'aide de PPA), 2006	102
--	-----

Partie II

Charges fiscales 2000-2007

Évolution chronologique	106
Faits marquants	106
Coin fiscal	107
Impôt sur le revenu des personnes physiques	107
Le taux moyen net d'imposition des personnes	108
Progressivité	109
Familles	109
II.1a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	111
II.1b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	112
II.1c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire sans enfant, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut	113
II.2a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	114
II.2b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	115
II.2c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire sans enfant, salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut	116
II.3a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	117
II.3b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	118
II.3c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire sans enfant, salaire égal à 167 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut	119
II.4a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	120
II.4b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	121

II.4c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Célibataire ayant deux enfants, salaire égal à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut . . .	122
II.5a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	123
II.5b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	124
II.5c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié ayant deux enfants et disposant d'un salaire égal à 100 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut	125
II.6a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	126
II.6b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	127
II.6c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	128
II.7a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	129
II.7b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	130
II.7c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié ayant deux enfants et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 67 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	131
II.8a. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre	132
II.8b. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu en % du salaire brut	133

II.8c. Évolution de la pression fiscale, 2000-2007. Couple marié sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen. Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées, en pourcentage du salaire brut.	134
II.9. Salaire brut annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-2007 (dollars US convertis à l'aide de PPA)	135
II.10. Salaire brut annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-2007 (en monnaie nationale)	136

Partie III

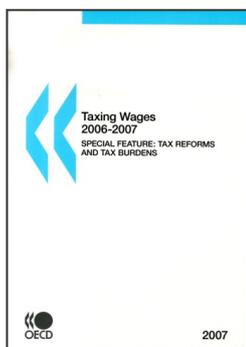
Informations détaillées par pays, 2007

Allemagne	139
Australie	151
Autriche	165
Belgique	177
Canada	189
Corée	203
Danemark	213
Espagne	223
États-Unis	235
Finlande	245
France	253
Grèce	267
Hongrie	281
Irlande	291
Islande	303
Italie	313
Japon	325
Luxembourg	337
Mexique	347
Norvège	359
Nouvelle-Zélande	367
Pays-Bas	375
Pologne	387
Portugal	397
République slovaque	409
République tchèque	419
Royaume-Uni	429
Suède	437
Suisse	447
Turquie	459

Partie IV

Méthodes et limites de l'étude

Les méthodes	468
1. Introduction	468
2. Calcul des salaires bruts	468
3. Estimation des salaires bruts en 2007	472
4. Impôts et prestations sociales prise en compte	474
5. Caractéristiques des contribuables visés	475
6. Calcul des impôts sur le revenu	476
7. Impôts sur le revenu perçus à un niveau autre que celui de l'Administration centrale	481
8. Cotisations de sécurité sociale	481
9. Taxes sur les salaires et la main-d'œuvre	483
10. Impôt paroissial	484
11. Prestations en espèces versées aux familles par l'administration	484
12. Crédits d'impôt payables	484
13. Le calcul des taux marginaux d'imposition	486
Limites de l'étude	487
1. Limites de caractère général	487
2. Exemples de limites spécifiques affectant le calcul de l'impôt sur le revenu ...	488
3. Limites relatives aux comparaisons de séries chronologiques	489
Note sur les équations fiscales	491
<i>Annexe A.</i> Niveau d'imposition globale et structures fiscales dans les pays membres de l'OCDE, 1990-2005	496
<i>Annexe B.</i> Source des données concernant les gains	498
<i>Annexe C.</i> Taux de change et parité de pouvoir d'achat des monnaies nationales, 2007	499
<i>Annexe D.</i> Séries chronologies conformes à l'ancienne définition de l'ouvrier moyen	500



Extrait de :
Taxing Wages 2007

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/tax_wages-2007-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Note sur les équations fiscales », dans *Taxing Wages 2007*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/tax_wages-2007-10-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.